

Service déchets ménagers
3 rue Jean Charcot
26700 Pierrelatte
Téléphone : 04.75.96.06.12
Télécopie : 04.75.96.77.73
Courriel : infotri@ccdsp.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2020



Février 2020 : mise en place des bacs enterrés à Saint-Restitut

SOMMAIRE

<u>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	page 4
<u>I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE</u>	page 4
I.1.1 PERIMETRE	page 4
I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE	page 5
<u>I.2 ORDURES MENAGERES</u>	page 5
I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES OM	page 5
I.2.1.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES OM	page 6
I.2.1.3 TONNAGES COLLECTES	page 7
<u>I.3 DECHETS RECYCLABLES</u>	page 9
I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES	page 9
I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES	page 10
I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	page 11
<u>I.4 DECHETTERIE</u>	page 12
I.4.1 ORGANISATION	page 12
I.4.2 TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE	page 13
I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE	page 14
I.4.4 FILIERES DE TRAITEMENT	page 15
<u>I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</u>	page 16
I.5.1 COMPOSTEURS PARTAGES	page 16
I.5.2 SAPINS	page 16
<u>II. LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	page 18
<u>II.1. DEPENSES ANNUELLES</u>	page 18
II.1.1 ORDURES MENAGERES	page 18
II.1.2 DECHETS RECYCLABLES	page 18
II.1.3 DECHETTERIES	page 19
<u>II.2 FINANCEMENTS DU SERVICE DECHETS MENAGERS</u>	page 19
II.2.1 LA TEOM	page 20
II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES	page 21
II.2.3 RECETTES DECHETTERIES	page 22
<u>II.3 BILAN 2018 – COUTS RESIDUELS PAR FILIERE</u>	page 23

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 026-200042901-20210929-DEL2021_160_DE-DE

Introduction

La Communauté de communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers » ainsi que la compétence « gestion des déchetteries ». En 2020, 43 590 habitants (données INSEE 2014 en vigueur au 01/01/2020) répartis sur 14 communes ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le transfert de ces compétences a été réalisé sur deux années :

- Au 1^{er} janvier 2015 : Compétence « traitement des déchets ménagers et gestion des déchetteries », déléguée au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à cette même date.

- Au 1^{er} janvier 2016 : Compétence « collecte des déchets ménagers ».

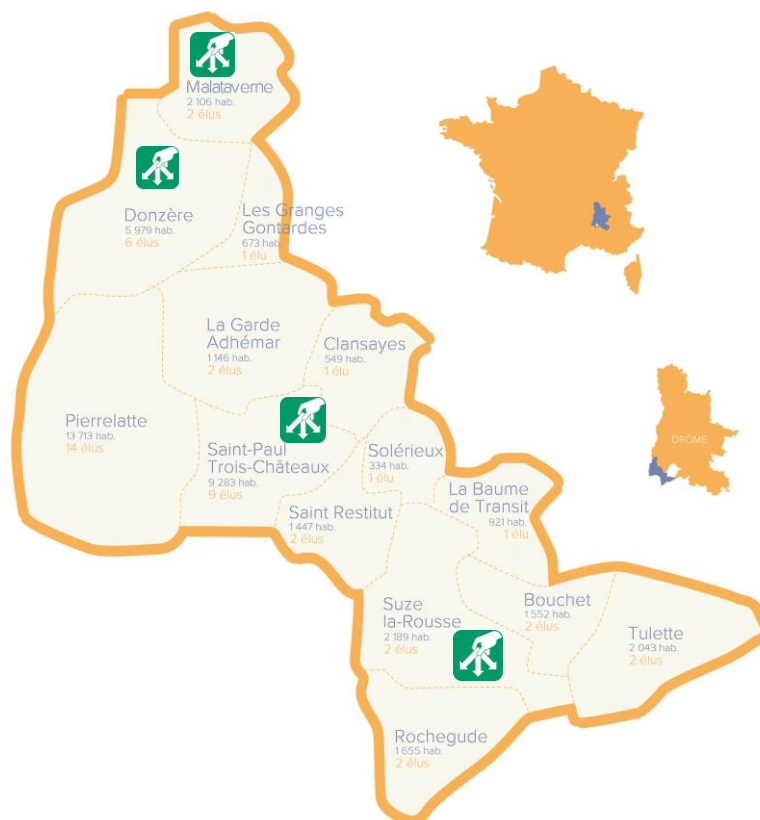
Dans le cadre de ces transferts de compétences, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a également signé un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages (Citéo) et une convention avec Ecofolio afin d'obtenir des aides à la collecte et au traitement des déchets recyclables sur son territoire.

L'année 2020 est la cinquième année de fonctionnement avec la totalité de la compétence déchets ménagers. Un appel d'offre de collecte a démarré ce qui a permis de rendre homogène la collecte sur 12 communes du territoire.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

I.1.1 PERIMETRE



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale 2014 en vigueur au 01/01/2020
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	921
BOUCHET - (026054)	1 552
CLANSAYES - (026093)	549
DONZERE - (026116)	5 979
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 146
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	673
MALATAVERNE - (026169)	2 106
PIERRELATTE - (026235)	13 713
ROCHEGUDE - (026275)	1 655
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 283
SAINT RESTITUT - (026326)	1 447
SOLERIEUX - (026342)	334
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 189
TULETTE - (026357)	2 043
C.C. DRÔME SUD PROVENCE	43 590 habitants

I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (au sens de l'article L2224-13 du CGCT).

Par le terme ordures ménagères, il faut entendre :

- A) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, ainsi que les débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers,
- B) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux pouvant être traités sans sujétions techniques particulières,
- C) Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,
- D) Les produits de nettoyage et des détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, déjà rassemblés en vue de leur évacuation ;
- E) Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous bâtiments publics, déposés dans des récipients aux mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

La compétence comprend les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement de ces déchets, qu'ils soient ou non valorisables par recyclage, compostage ou tout autre procédé. Conformément à la législation en vigueur, y sont incluses également toutes les opérations relatives à la collecte sélective des emballages ménagers et à la gestion de la déchetterie.

I.2 ORDURES MENAGERES

I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCDSP assure la collecte des ordures ménagères pour 14 communes. Elle la confie aux sociétés COVED et NICOLLIN.

➤ Mode de collecte par commune :

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les Granges Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegude	X		
Saint Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

➤ Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochegude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

** locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

Les bacs roulants de regroupement et les conteneurs semi nettoyés deux fois par an.

I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES

		Ordures ménagères		
		PAV	PAP	BACS collectifs
NICOLLIN	PIERRELATTE	PIERRELATTE		
	ST PAUL	ST PAUL		
				12 Communes
COVED	MALATAVERNE			
	GRANGES G.			
	DONZERE – La GARDE A.			

I.2.3 TONNAGES COLLECTES

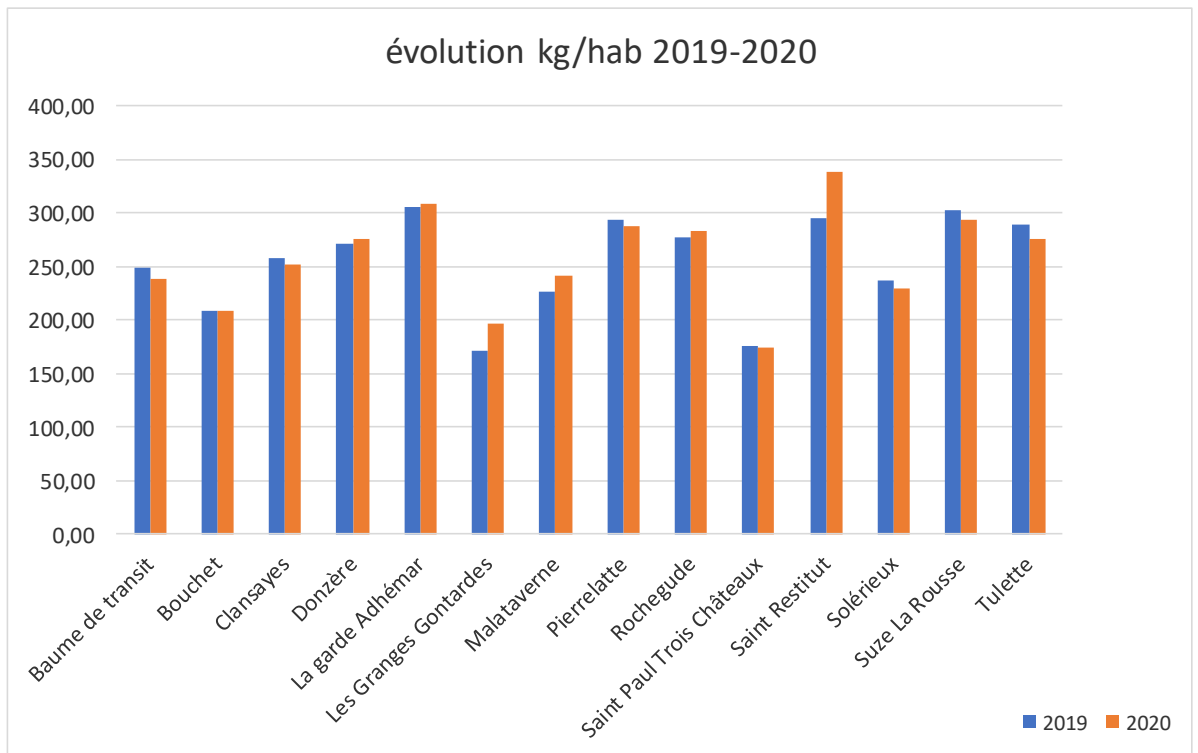
EN 2020, LES TONNAGES COLLECTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SONT LES SUIVANTS :



POUR LES ORDURES MENAGERES CE TONNAGE SE DECOMPOSE DE L'AMBIÈRE SUIVANT
 LES COMMUNES :

	OM				
	2016	2017	2018	2019	2020
Baume de transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29
La garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8
Les Granges Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	132,46
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93
Rochevade	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53
Saint Paul Trois Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64
Saint Restitut	365,72	400,7	414,59	427,13	490,17
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88
Suze La Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65

Le tonnage d'ordures ménagères a augmenté de 0.3%. l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les confinements successifs qui ont entraînés le nettoyage des habitations et donc générées des déchets supplémentaires.



Une analyse des kg/ hab. a été réalisé suivants les communes pour mettre en face des données nationales.

Communes	Tonnages	Kg/hab/an CCDSP
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	1620,64	170
LES GRANGES GONTARDES	132,46	203
BOUCHET	323,07	212
SOLERIEUX	76,88	221
BAUME DE TRANSIT	219,86	246
MALATAVERNE	508,57	251
CLANSAYES	138,04	259
TULETTE	563,65	280
DONZERE	1652,29	283
ROCHEGUDE	468,53	287
PIERRELATTE	3956,93	292
SUZE LA ROUSSE	642,92	300
LA GARDE ADHEMAR	353,8	328
SAINT RESTITUT	490,17	347

Les données sont comparées à la données nationale de 254kg/hab/an. Ainsi certaines communes sont plus vertueuses car en dessous de la moyenne nationale et d'autres sont au dessus. Ces données ont permis de mettre en place un programme de prévention pour 2021.

I.3 DECHETS RECYCLABLES

I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

En 2020 la société SMN Nicollin a obtenu le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Il a sous-traité la collecte en PAV du tri sélectif à la société COVED. La collecte du verre en PAV de la C.C. Drôme Sud Provence sauf la commune des Granges Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence durant l'année 2020 sont précisés dans ce tableau :

	corps creux		corps plats		verre		multimateriaux	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Baume de transit	8,37	12,14	38,04	37,25	30,94	32		
Bouchet	12,35	14,79	36,94	34,39	45,75	51,98		
Clansayes	8,12	7,83	38,25	34,13	34,12	30,04		
Donzère	99,74	106,47	36,93	43,75	95	95,3		
La garde Adhémar	16,85	17,7	33,29	31,85	64,49	69,04		
Les Granges Gontardes	13,38	15,1	19,74	19,28	47,94	31,36		
Malataverne	24,2	37,94	25,18	24,5	63,04	92,52		
Pierrelatte	0	1,94	2,66	7,42	322,28	358,24	615,36	657,14
RocheGude	18,44	19,32	53,05	45,27	60,65	66,34		
Saint Paul Trois Châteaux	33,18	36,09	80,34	64,94	269,54	278,7	413,74	442,12
Saint Restitut	17,12	19,78	79,17	68,95	80,45	103,09		
Solérieux	4,3	4,61	13,44	16,15	11,49	21,34		
Suze La Rousse	18,68	21,22	57,42	46,38	73,94	81,23		
Tulette	14,76	17,06	42,53	38,19	65,85	69,98		

On constate une évolution positive des tonnages collectés en 2020. L'impact des confinements de 2020 sont en partie à l'origine de l'augmentation du tri.

Une étude sur la quantité de tri collectée en kg/hab./an a été faite sur le territoire et mise en parallèle à la moyenne nationale.

	CC+CP	CC+CP kg/hab/an	Moyenne Nationale	VERRE	CC+CP KG/Habitants	Moyenne Nationale
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX	543,15	57,09	49	278,7	29,29	32
LES GRANGES GONTARDES	34,38	52,57	49	31,36	47,95	32
BOUCHET	49,18	32,25	49	51,98	34,09	32
SOLERIEUX	20,76	59,66	49	21,34	61,32	32
BAUME DE TRANSIT	49,39	55,37	49	32	35,87	32
MALATAVERNE	62,44	30,82	49	92,52	45,67	32
CLANSAYES	41,96	78,58	49	30,04	56,25	32
TULETTE	55,25	27,41	49	69,98	34,71	32
DONZERE	150,22	25,70	49	95,3	16,30	32
ROCHEGUDE	64,59	39,53	49	66,34	40,60	32
PIERRELATTE	666,5	49,10	49	358,24	26,39	32
SUZE LA ROUSSE	67,6	31,57	49	81,23	37,94	32
LA GARDE ADHEMAR	49,55	45,88	49	69,04	63,93	32

SAINT RESTITUT	88,73	62,75	49	103,09	72,91
-------------------	-------	-------	----	--------	-------

On constate ainsi que le tonnage de verre collecté pour 11 communes est au-dessus de la moyenne nationale. La commune de Pierrelatte a un tonnage verre en dessous de la moyenne alors qu'une collecte en porte à porte est présente sur l'ensemble de son territoire. Ainsi des caractérisations des ordures ménagères de la commune sera mis en place en 2021.

Au niveau du tri sélectif (corps creux et corps plats), la moyenne nationale est à 49kg/hab./an. On constate que la moitié de nos communes sont en dessous de la moyenne nationale. Des caractérisations de nos ordures ménagères seront organisés en 2021 pour observer le contenu de nos sacs noirs.

La CCDSP en partenariat avec le SYPP effectue les caractérisations de son tri sélectif en fonction d'un planning défini à l'année.

	tonnes triées	tonnes refusées	% refus de tri 2020	% refus de tri n-1
Drôme Sud Provence	1947,94	291,95	14,99%	14,62%

I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Ce sont le centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26) qui traitent respectivement les flux multi-matériaux/emballages ménagers et le flux papiers, journaux, magazines.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées.

Liste des repreneurs de l'option filière dans le cadre du contrat Eco-emballages

Type de matériau	Société de recyclage	Siège social
Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Plastique	Valorplast	Puteaux (92)
EMR (cartonnettes)	Emin Leydier	Saint Vallier (26)
ELA (briques alimentaires)	Revipac	Paris (75)
Acier	Arcelor Mittal	Saint Denis (93)
Verre	OI Manufacturing France	Villeurbanne (69)

I.4 DECHETTERIE

I.4.1 ORGANISATION

Quatre déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

Horaires d'ouverture :

	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	SUZE-LA-ROUSSE
LUNDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	Fermée	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	9h – 12h	Fermée

I.4.2 TONNAGES COLLECTES SUR LES 4 DECHETTERIES

Déchèteries - Tonnages							
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Suze la Rousse	Donzère	Malataverne	TOTAL	Moyenne CCDSP (kg/hab/an)	Moyenne nationale (kg/hab/an)
Encombrants	1517,49	575,02	458,32	126,52	2677,35	61,42	59
Cartons	164,68	103,02	30,24	29,84	327,78	7,52	9
Déchets verts	2177,32	872,42	460,40	0,00	3510,14	80,53	59
Bois	450,22	300,86	261,38	53,62	1066,078	24,46	28
Ferrailles	314,22	166,62	67,68	33,40	581,92	13,35	11
Gravats	1593,72	1104,36	751,56	224,96	3674,6	84,30	52
Eco-Mobilier	567,00	159,96	0,00	38,84	765,8	17,57	8
D.D.S (dont EcoDDS)	18,98	13,37	10,84	3,98	48,174	1,11	2
D.E.E.E	211,43	101,68	33,45	24,75	371,305	8,52	7
Pneus	28,56	23,57	0,00	0,00	52,131	1,20	..
Néons et ampoules	0,72	0,34	0,00	0,00	1,062	0,02	..
Piles et accumulateurs	1,359	0,915	0	0,476	2,75	0,06	..
Batteries	0	0	0	0,881	0,881	0,02	..
Polystyrène (m3)	274	281	110	98	763	17,50	..
Huiles minérales	10,444	6,808	42,878	1,35	61,48	1,41	..
Huiles végétales	1,913	1,285	0,545	0,316	4,059	0,09	..
TOTAL	7332,06	3711,23	2227,29	636,94	13908,51		..

I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE

2020	Donzère	Malataverne	St Paul*	Suze
BAUME DE TRANSIT	3	0	88	1612
BOUCHET	1	0	37	4605
CLANSAYES	4	0	872	0
DONZERE	8341	161	387	11
LA GARDE ADHEMAR	178	4	1812	3
LES GRANGES GONTARDES	1398	1	213	0
MALATAVERNE	188	5861	64	21
PIERRELATTE	347	23	14565	63
ROCHEGUDE	0	0	3	3228
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	184	3	17274	199
SAINT RESTITUT	3	0	1395	1033
SOLERIEUX	6	0	181	448
SUZE LA ROUSSE	6	5	83	5861
TULETTE	4	0	80	3156
autres communes	5	0	72	0
TOTAL par déchetterie	10669	6058	37125	20239
TOTAL	74092			

*pas de statistique pour la plate-forme des végétaux

I.4 4 FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les déchets acceptés en déchetterie et leurs sites de traitement :

	Déchetteries concernées	Traitement
Encombrants	Toutes les déchetteries	Enfouissement COVED Roussas
Cartons	Toutes les déchetteries	Papèteries et cartonneries
Végétaux	Toutes les déchetteries	Compostage ALCYON Bollène
Bois	Toutes les déchetteries sauf Donzère	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Meubles	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Recyclage filière Eco-mobilier
Ferraille	Toutes les déchetteries	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats	Toutes les déchetteries	Travaux publics / recouvrement ISDND RIVASI TP et COVED
Déchets diffus spécifiques spéciaux	Toutes les déchetteries	Elimination Eco-DDS / Chimirec et Labo- Service

Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et élimination Ecologic
Huiles minérales	Toutes les déchetteries	Valorisation énergétique et régénération SARL VOLLE et FAURE
Huiles végétales	Toutes les déchetteries	Valorisation en bio-carburant Ecogras et Chimirec
Pneus	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Néons et ampoules	Toutes les déchetteries	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Batteries	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico chimique
Polystyrène	Collectes ponctuelles sur certaines déchetteries	Valorisation matière FAVERON
Amiante	Pas eu de collecte en 2020	Enfouissement COVED / SITA

I.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

I.5.1 COMPOSTEURS PARTAGES

Le SYPP en partenariat avec la ccdsp fournit en 2020 des composteurs individuels en bois au prix de 20 euros / foyer.

COMMUNES	NB DE COMPOSTEURS DONNES EN 2020
MALATAVERNE	37
ST PAUL TROIS CHATEAUX	36
ROCHEGUDE	27
PIERRELATTE	23
BOUCHET	19
ST RESTITUT	17
DONZÈRE	14
SUZE LA ROUSSE	12
LA GARDE ADHÉMAR	8
SOLERIEUX	7
TULETTE	7
CLANSAYES	3
LA BAUME DE TRANSIT	2
LES GRANGES GONTARDES	1
LA GARDE ADHEMAR	1
Total général	214

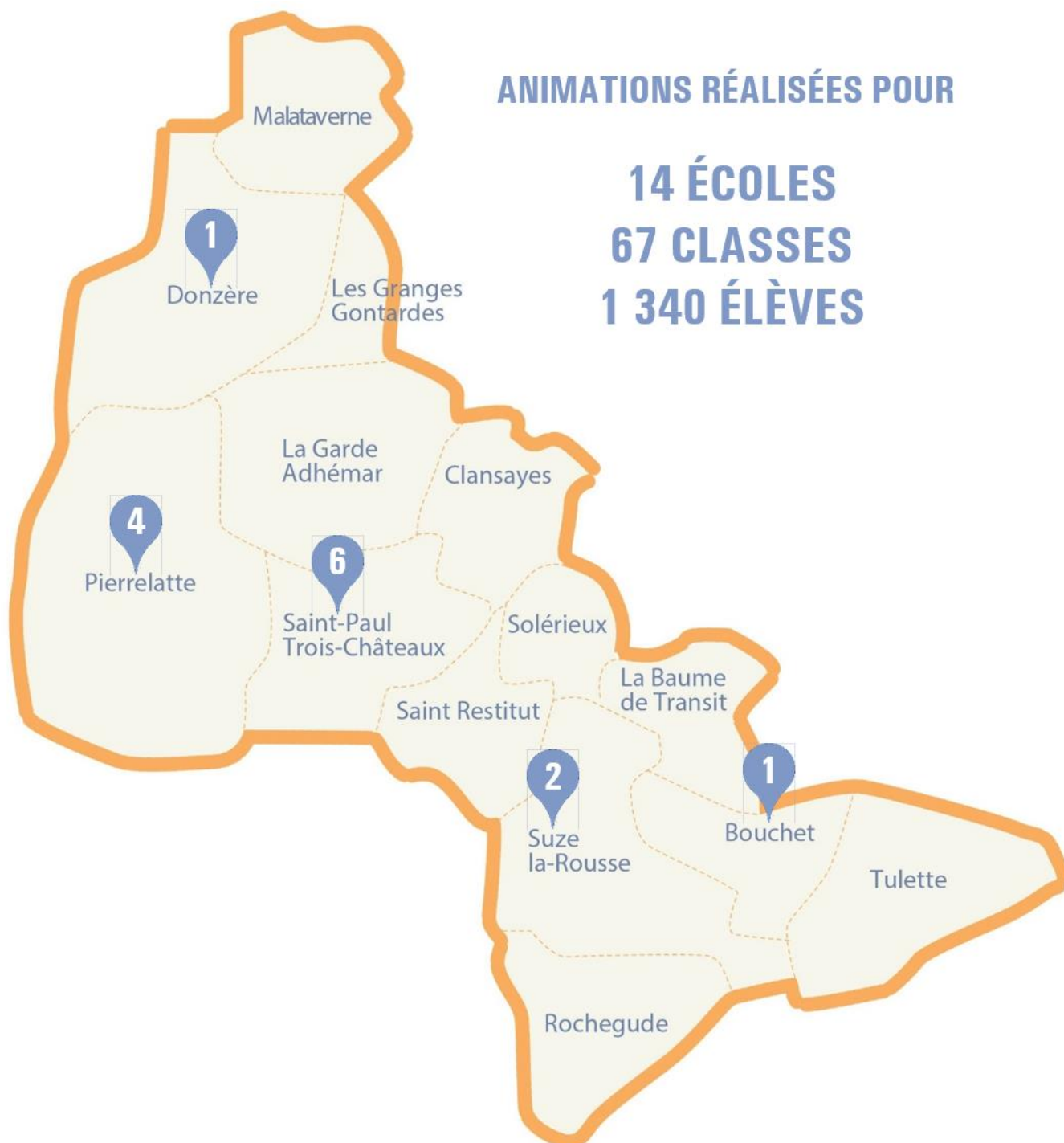
I.5.2 SAPINS

La CCDSP a mis en place une collecte des sapins de noel afin d'éviter les dépôts dans les bacs de regroupements. Il est ressorti une collecte de 8 tonnes 200 pour l'année 2020.



I.5.3 ANIMATION SCOLAIRE

La CCDSP a grâce à son ambassadrice du tri effectué 67 animations sur plusieurs jours. Les périodes de confinements et les restrictions ont entraînés l'annulation de beaucoup d'animation .



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

II.1 DEPENSES ANNUELLES

II.1.1 ORDURES MENAGERES

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères**

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN € TTC / TONNE 2020
Bacs roulants :	104.52 €/t
CSE/CE	99.44 €/t
Sauf	85,55 €/t
Granges Gontardes (forfait)	889.71 €/ mois
Saint Paul Trois Châteaux	
-bacs roulants	161,85 €/t
-CE	56.92 €/t

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2020 EN € TTC
Collecte des OM	1 224 993
Traitement des OM	1 119 033
Frais généraux et de logistique	183 325
Frais de personnel	329 124
TOTAL	2 856 475 €

II.1.2 DECHETS RECYCLABLES

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2020 :**

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € TTC / TONNE 2020
Collecte CP toutes communes :	97 €/t
sauf	
Les Granges Gontardes (forfait)	95.69 €/
Collecte CC toutes les communes	312.59 €/t
sauf : Les Granges- Gontardes (forfait)	309.69 € / mois

Collecte verre toutes les communes Sauf : Les Granges Gontardes (forfait) Collecte verre en PAP : Pierrelatte	291.27 €/t
Collecte Multi-Matériaux ou PAP : La Garde Adhémar, Donzère, Pierrelatte : SP3C :	156.59 €/t 363.01 €/t
Tri CC toutes les communes :	278.67 €/t
Tri CP toutes les communes :	104.3 €/t
Tri Multi-matériaux ou PAP	228.05 €/t

CC : Corps creux

CP : Corps plats

PAP : Porte à porte

➤ Bilan des dépenses 2020 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2020 EN € TTC
Collecte corps plats	51 537
Collecte corps creux	81 751
Collecte verre colonne et PAP	70 168
Collecte Multi-matériaux ou PAP	274 710
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	336 206
TOTAL	814 372€

II.1.3 DECHETTERIES

Coûts d'exploitation des déchetteries :

DECHETTERIES	MONTANTS EN € TTC
Déchetterie de SP3C	706 470
Déchetterie de Suze la Rousse	347 501
Déchetterie de Malataverne	51 820
Déchetterie de Donzère	282 055
TOTAL	1 387 847

II.2 FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS

II.2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevées par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de communes.

Un zonage a été instauré en 2016. Ce zonage a été révisé par deux fois en 2017. La modification entérinée le 29 septembre est applicable en 2018.

Zonage instauré au 1 ^{er} janvier 2016		Zonage révisé au 29 juin 2017		Zonage révisé le 29/09/2017 applicable au 1 ^{er} janvier 2018	
Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx
Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne Roche gude Suze la R. Tulette
Zone 5	Clansayes St Restitut Solérieux		Clansayes St Restitut Solérieux		Zone 5

Pour que chaque zone atteigne progressivement le taux cible, un temps de lissage a également été instauré dès 2016.

	Communes concernées	Temps de lissage
Zone 1	Pierrelatte	10 ans
Zone 2	St Paul 3 Châteaux	10 ans
Zone 3	Donzère	10 ans
Zone 4	Les Granges Gontardes, La Baume de Transit, Bouchet, Roche gude, Tulette, Malataverne, La Garde Adhémar, Suze la Rousse	3 ans
Zone 5	Clansayes, St Restitut, Solérieux,	3 ans

Le temps de lissage a également été revu en 2017: les zones 4 et 5 passeront au taux cible dès le 1^{er} janvier 2018.

Les taux de TEOM ont évolué de la façon suivante en 2020 :

COMMUNES	TAUX 2020 EN%
Baume de transit	8.06
Bouchet	8.06
Clansayes	7.00
Donzère	7.44
La Garde Adhémar	8.06
Les Granges Gontardes	8.06
Malataverne	8.06
Pierrelatte	6.46
Rochegude	8.06
Saint Paul trois Châteaux	4.95
Saint Restitut	8.06
Solérieux	7.00
Suze la rousse	8.06
Tulette	8.06

Produit de la TEOM perçu en 2020: 3 595 357 €

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT 2020 EN € TTC
Conventionnement avec les communes	1 937 639
Diverses recettes	575 141
TOTAL	2 512 780

II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES : SOUTIENS VALORISATION ET REPRENEURS

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

► Recettes par filière

REPRENEURS	MONTANT DES SOUTIENS EN €
CITEO (Ex. Eco-Emballages)	564 371 €
TOTAL	564 371

II.2.3 RECETTES DECHETTERIES

RECETTES DES PROFESSIONNELS	MONTANT EN €TTC
Acces dechetterie	10 770
Valorisation 4 dechetteries	179 294.06
TOTAL	189 179.06

Les recettes de la déchetterie proviennent des apports des professionnels.

La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP.

II.3 BILAN 2020 COÛTS RESIDUELS PAR FILIERE

FONCTIONNEMENT = 5 874 935,44€

